



LE P'TIT LANLOUPAIS



EDITORIAL

L'année 2020 restera marquée dans nos mémoires. Certes nous savions tous que l'arrivée d'une nouvelle maladie était inéluctable après les alertes du SRAS en 2003 et du H1N1 en 2009. Pour autant nous n'étions pas préparés aux conséquences que cela aurait sur notre vie au quotidien. Les semaines, les mois à venir s'annoncent très compliqués. C'est dans ces moments difficiles qu'il nous faut retrouver nos vraies valeurs de solidarité, de compassion, pour permettre à ceux qui souffrent le plus, à ceux qui sont le plus touchés par la situation de garder espoir en un avenir plus serein.

Cette situation nous a amenés, en concertation avec le Comité des Fêtes, à annuler les festivités du 14 juillet. Nous réfléchissons aux possibilités d'apporter, malgré tout, un peu d'animation au cours de l'été.

La vie continue, le nouveau Conseil s'est mis en place. Merci à celles et ceux qui, ces dernières années, ont participé à l'action communale et ont fait le choix de ne pas se représenter. Merci aussi à celles et ceux qui se sont présentés au suffrage des Lanloupais mais n'ont pas été élus, ils ont permis l'expression de la démocratie locale et auront bien des occasions de participer à la vie locale.

Cette mandature s'annonce très riche pour notre commune. Les projets mis entre parenthèses pendant le confinement sont de retour sur le métier, les logements de Kerguistin bien sûr, mais surtout l'étude pour la revitalisation du centre bourg. Vous serez sollicités au mois de juillet pour participer à plusieurs réunions de travail. Nous comptons sur votre participation massive pour apporter vos avis à la réflexion collective.

Protégez-vous, protégez vos proches et toutes les personnes que vous êtes amenées à côtoyer. Profitez des richesses de notre territoire, qu'elles soient gourmandes ou ludiques et passez un très bel été.

Yannick Le Bars, Maire

PENNADSTUR

Chom a ray ar bloavezh 2020 merket en hon eñvorioù. Evel-just e ouiemp-holl e oa ken ret ha mervel donedigezh ur c'hleñved nevez goude diwalloù SRAS e 2003 ha H1N1 e 2009. A-gement-se ne oamp ket prest d'an heuliadoù evit hor vuhez pemdeziek. Luziet-tre e vo ar sizhunioù hag ar mizioù a zeu. E-pad ar mareoù diaes-se eo ret deomp adkavout hon talvoudoù gwir kengred ha kendruez evit aotren d'ar re a c'houzañv ar muiañ, d'ar re a zo ar muiañ tizhet gant ar jeu da virout spi en un amzer-da-zont sederoc'h.

Kaset en deus ar jeu-se ac'hanomp, a-gevred gant komite ar gouelioù, da nulañ lidoù ar 14 a viz Gouere. Emaomp o soñjal er moaien da zegas, daoust da se, un tammig buhez e-kerzh an hañv.

Delc'her a ra ar vuhez, staliet eo ar c'huzul-kêr nevez. Trugarez d'ar re o deus kemeret perzh en ober ar gumun hag o deus choazhet da dremen hep en em ginnig. Trugarez ivez d'ar re a zo en em ginniget da mouezhioù annezidi Sant-Loup met n'int ket bet dilennet, aotreet o deus perzh an demokratelezh lec'hel ha tro o do da gemer perzh alies er vuhez lec'hel.

En em gemenn a ra ar respetad-se pinvidik-tre evit hor c'humun. War ar stern emañ distro ar raktresoù lakaet etre krommelloù e-pad ar c'henfinañ, lojeizoù Kergistin evel-just met dreist-holl ar studiadenn evit advuhezekaat ar c'hreiz-bourk. Roet a vo hoal deoc'h e-pad ar miz Gouere da gemer perzh e meur a emvod labour. Kontañ a reomp war ho perzhiañ druilhenneg evit degas hoc'h alioù d'ar preder stroll.

Diwall a reoc'h ac'hanoc'h, diwall a reoc'h ho kerent-nes ha pep den a vo en ho kichen. Tennañ a reoc'h splet eus pinvidigezhioù hon tachennad, lipous pe c'hoarius, ha tremen a reoc'h un hañvezh brav-kenañ.

An Aotrou maer, Yannick Le Bars

VIE MUNICIPALE

Résultats des élections du 15 mars

Inscrits	190	
Abstentions	66	34,74%
Votants	124	65,26%
Exprimés	121	63,68%
Blancs	0	
Nuls	3	2,42%

Quatorze candidats se sont déclarés pour onze sièges à pourvoir.

Ont obtenu :

Guénolé LAVAL	96 voix	79,34%
Yannick Le BARS	95 voix	78,51%
Michelle MENGUY	95 voix	78,51%
Jacques THORAVAL	95 voix	78,51%
Marie-José TURBAN-LIBOUBAN	89 voix	73,55%
François REBOURS	88 voix	72,73%
Marie-Christine MARCUS	80 voix	66,12%
Inès GONSE	79 voix	65,29%
Monique COZ	78 Voix	64,46%
Cyril MENGUY	74 voix	61,16%
Emmanuel FEINTE	73 voix	60,33%

N'ont pas été élus : Gaëtan MAUGUIERE	70 voix	57,85%
Gwénola BINELLI	66 voix	54,55%
Roger-Koffi Le BARS	54 voix	44,63%

Installation du nouveau Conseil

C'est dans les conditions bien singulières de la crise sanitaire, avec respect des nombreuses consignes nécessaires, que s'est déroulée l'installation de la nouvelle équipe municipale lundi 25 mai, à la salle polyvalente, plus de deux mois après les élections.

Ce premier Conseil a eu pour but d'élire le Maire et ses Adjoints.

Yannick Le Bars est élu Maire et entame donc son second mandat en tant que premier magistrat de la commune.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit fixer le nombre d'adjoints à élire et propose de porter leur nombre à trois. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Sont donc élus :

- 1ère Adjointe : Inès GONSE
- 2ème Adjointe : Michelle MENGUY
- 3ème Adjoint : Jacques THORAVAL

Attribution des Délégations aux Adjoints

Inès GONSE	: Environnement - Culture - Urbanisme
Michelle MENGUY	: Affaires Sociales - Fêtes et Cérémonies - Communication et Bulletin c ^{al}
Jacques THORAVAL	: Travaux - Voirie - Patrimoine

Désignation des Délégués et Représentants au sein d'organismes divers

Syndicat Départemental d'Energie

Titulaire : Jacques THORAVAL

Suppléante : Inès GONSE

Enedis : Jacques THORAVAL

Syndicat de Protection du Littoral Breton, VIGIPOL

Titulaire : Michelle MENGUY

Suppléant : Guénolé LAVAL

ASAD Goëlo : Michelle MENGUY

Centre National d'Action Sociale, CNASS

Déléguée élue : Michelle MENGUY

Correspondant défense : Emmanuel FEINTE

Sécurité routière : Marie-Christine MARCUS

Projets en cours

Logements sociaux de Kerguistin

L'ambition de développer la commune de Lanloup par le logement social est toujours d'actualité.

Le programme de construction de sept logements locatifs de type T3 et T4 va prochainement passer de l'état de projet à celui de la réalisation. Mis entre parenthèses pour cause de confinement, il a repris lors d'une réunion, le 11 juin entre les Elus et Guingamp Habitat porteur de ce dit projet.

Le permis de construire devrait être déposé au début de l'été.

Le loyer sera modéré car fixé par les services sociaux et l'Etat.



Mise aux normes de l'éclairage intérieur de l'église.

Des travaux indispensables de mise aux normes de l'éclairage doivent être effectués afin de prémunir le bâtiment classé de tout risque d'incendie.

Les ampoules actuelles seront remplacées par des LED dont la durée de vie présente d'énormes avantages écologiques et économiques et permettront une diminution significative des frais.

Deux devis ont été demandés; le Conseil municipal a validé celui de l'entreprise Reboux de Plouha.

Les travaux d'un montant de 10 770,06 € HT seront réalisés au plus tard cet automne.

La commune a sollicité une aide de l'Etat dans le cadre du dispositif de la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local**.

L'Association Saint Loup/Saint Roch s'est engagée à faire un don.

Chemin des vieilles pierres

Randonnée pédestre, en boucle.

Ce circuit d'environ 6 kilomètres permettra de découvrir les sites les plus remarquables de Lanloup dans un parcours champêtre et valonné. Durée : 2 h

Sont à (re)découvrir tout au long de cette boucle : l'église, la fontaine du Golven, le Château des Seigneurs de Lanloup, le manoir de la Noë verte ...

Etude pour la revitalisation du centre bourg

Pour rappel, le projet d'étude et de revitalisation du bourg de Lanloup a été retenu dans le cadre de l'appel à candidatures "Dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux en Bretagne" initié par l'Etat, la Région, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et la Banque des Territoires.

Après consultation et audition des candidats ayant présenté une offre, c'est le Cabinet A3 PAYSAGE de Brest qui a été retenu pour un coût Hors Taxe de 38 012,00 €.

Cette étude va permettre de cerner les attentes des Lanloupais et savoir ce qu'il sera possible de réaliser pour une amélioration de la qualité de vie.

Cette revitalisation qui impacte l'ensemble de la population vise à créer des dynamiques durables.

L'étude va se réaliser en plusieurs temps :

- Tout d'abord une réunion avec les Elus puis une réunion publique avec les habitants suivie d'une balade urbaine qui permettra à chacun d'exprimer ses souhaits, ses propositions...

- Des ateliers participatifs seront ensuite proposés.

Ateliers participatifs

Si la revitalisation impacte toutes les populations résidentes et touristiques, elle ne peut s'envisager sans une implication des habitants.

C'est pourquoi, les Elus ont souhaité, avec le Cabinet d'Etude, la mise en place d'ateliers participatifs afin qu'ils puissent partager et échanger à propos de leurs pratiques quotidiennes dans l'espace public.

Dans cette perspective, deux ateliers participatifs sont programmés.

Ils ont un rôle important au niveau de l'étude car ils permettront une collecte de données variées concernant l'avis, le ressenti, les attentes, les besoins et autres difficultés éprouvées par les habitants.

Ces données seront ensuite un support incontournable dans l'orientation des projets de réaménagement des espaces ciblés.

Nous souhaitons que vous participiez nombreux à ces différents moments.

Agenda

Samedi 11 juillet 10 h 00 réunion publique suivie d'une balade dans Lanloup

Mercredi 15 juillet 18 h 00/20 h 00 1^{er} atelier : identité de la commune

Mercredi 22 juillet 18 h 00/20 h 00 2^{ème} atelier : votre bourg idéal ?

Acquisition d'un radar pédagogique

Pour contenir la vitesse, la commune va se doter d'un radar pédagogique



Les contrôles réalisés l'an dernier ont permis de constater que la plupart des automobilistes circulaient trop vite sur la Départementale 786.

Un radar pédagogique, à panneau solaire, va être installé à l'entrée de l'agglomération.

Commandé auprès du fabricant français ElanCité pour un coût de 1745 € HT, il devrait être fonctionnel fin juillet.

Une demande de subvention du Département est sollicitée dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

INFORMATIONS MUNICIPALES



Téléphone 02 96 22 33 45

ouverture : lundi et jeudi de 9h à 12h

mardi et vendredi de 13h30 à 16h30

Courriel : mairie.lanloup@orange.fr - site internet : www.lanloup.bzh.

Collecte des déchets

Le mercredi matin

Période estivale

- La collecte des déchets ménagers a lieu toutes les semaines.

- La collecte sélective a lieu toutes les deux semaines soit les 8 et 22 juillet et les 5 et 19 août.

Période hivernale

- La collecte des déchets ménagers et la collecte sélective ont lieu toutes les deux semaines à compter du 2 septembre



Pour tout renseignement, tél. 02 96 13 59 59

dechets@guingamp-paimpol.bzh

Déchetterie de Paimpol

Lieu-dit La Lande Blanche

Ouverte du lundi au samedi toute l'année

de 8 h 30 à 12 h 00

de 14h 00 à 18 h 00

tél. 02 96 20 91 39 - 02 96 55 11 94

Masques.

Le coût d'un masque est de 4 €.

La Communauté d'Agglomération, GPA, a proposé de participer financièrement, à hauteur de 50%, à l'acquisition de masques en tissu, lavables et réutilisables, produits localement par les entreprises Dolmen à Pabu et Dalmard à Paimpol. Les 50% restants étant à la charge de la commune.

Deux cent trente masques ont été commandés par la municipalité afin que chaque Lanloupais puisse en avoir un.

Il en reste cependant encore un certain nombre en mairie. Chacun est invité à venir retirer le sien.

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, il est possible de s'en voir remettre un par un élu sur demande.

La bonne manière d'utiliser un masque : il doit couvrir tout le visage, il ne faut pas le toucher une fois qu'il est en place et l'ôter par les attaches après s'être lavé les mains.

Le masque perd toute utilité si on en dégage le nez ou la bouche.



Cérémonie du 75^{ème} anniversaire de la Victoire 1945, un 8 Mai pas comme les autres...

Même en période de confinement, le devoir de mémoire est essentiel



Cette commémoration était particulière dans le contexte sanitaire du moment.

Elle s'est déroulée en tout petit comité ; étaient présents : Yannick Le Bars, Maire, Inès Gonse et Michelle Menguy, ses deux Adjointes ainsi que Henri Bousquet et Gilbert Le Bars, les deux fidèles portedrapeaux de Lanloup.

Monsieur le Maire a lu l'allocution du Président de la République.

Une vasque de plantes fleuries a été déposée au pied du monument aux Morts pour honorer la mémoire de ceux qui ont combattu pour

notre liberté et afin que nous ne les oublions pas.

Une minute de silence a été respectée.

Puis, la sonnerie aux Morts, la Marseillaise et le Chant des Partisans ont retenti dans le bourg.

Concert

Dix musiciens amateurs de niveau professionnel vont présenter, lors d'un concert, le résultat de leur travail à l'issue du stage de musique de chambre organisé du 4 au 13 août à la Salle polyvalente. Des oeuvres de Beethoven, Brahms et Mozart entre autres seront interprétées.

Ce concert est donné au profit de l'Association Saint Loup - Saint Roch pour aider à la restauration de l'église.

Samedi 13 août à 20 h en l'église - Libre participation

Dans le respect des mesures sanitaires qui seront en vigueur à cette date.

Bricolage-Jardinage

Les beaux jours sont là et vous souhaitez jardiner, tondre votre pelouse ou bricoler en extérieur.

Certaines règles doivent être respectées !

Les activités bruyantes de rénovation, de bricolage ou de jardinage effectuées par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité ne sont autorisés qu'aux horaires suivants



- les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12h et de 14 h à 19 h,
- les samedis, de 9 h à 12h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et les jours fériés, de 10 h à 12h.

Le maire dispose de nombreuses compétences dans le domaine des nuisances sonores et a le pouvoir de gérer les réclamations des habitants de sa commune, en se basant sur la réglementation contre les bruits de voisinage qui est définie dans chaque département par les services de l'Etat.

Il peut aussi prendre des arrêtés municipaux en complément de ceux de l'arrêté préfectoral.

Déjections canines

Ramasser les déjections de son chien est un acte civique et une obligation.

Dégradation de l'environnement, mécontentement des promeneurs,... les espaces publics, chemins et sentiers sont encore trop souvent parsemés de déjections canines.

Nous encourageons les propriétaires de chiens à les ramasser dans le sens de l'intérêt collectif.

Vous contribuerez ainsi à la salubrité de l'espace public et au maintien d'un cadre de vie agréable.

Nous remercions les propriétaires de chiens qui veillent déjà à la propreté de notre village.

Mon humain
est propre et bien élevé.



Il ramasse mes

AIDE SOCIALE

Commission sociale

Cette commission est chargée d'examiner les demandes d'aides sociales des Lanloupais.

Y siègeront sous la présidence de Yannick LE BARS, Maire :

Michelle MENGUY, Adjointe aux Affaires Sociales

Emmanuel FEINTE - Inès GONSE - Cyril MENGUY

Le chèque Energie

Depuis 2018, le dispositif "Chèque Energie" remplace les tarifs sociaux.

Ce chèque de l'Etat permet d'aider à payer les factures d'énergie quelles qu'elles soient.

Il est envoyé, annuellement au printemps, par l'Etat aux bénéficiaires suivant leurs revenus fiscaux et la composition familiale.

Le chèque doit ensuite parvenir au fournisseur d'énergie ou être donné directement au prestataire lors de la facture de fioul ou de bois.

Le site chequeenergie.gouv.fr permet de vérifier ses droits et de le demander s'il n'a pas été reçu au cours du premier semestre de l'année.

Il est indispensable d'avoir effectué sa déclaration d'impôt sur le revenu l'année précédente afin de pouvoir en bénéficier.

Son montant est compris entre 48 € et 277 € - Le chèque est valable jusqu'au 31 mars 2021.

Le chèque Energie peut également être utilisé pour payer un artisan dans le cadre de travaux de rénovation énergétique.



www.chequeenergie.gouv.fr

Le chèque Eau

Cette mesure sociale de tarification de l'eau est un dispositif pour aider au paiement des factures.

Cette aide est accordée aussi bien aux locataires qu'aux propriétaires.

Renseignements en Mairie ou auprès de l'Adjointe aux Affaires Sociales.

Associations caritatives d'entraide sociale

Les Lanloupais rencontrant des difficultés matérielles ponctuelles peuvent se faire aider par les deux associations caritatives de Plouha sous forme de colis alimentaires, participation au paiement de factures d'eau, d'électricité, de réparation de véhicule. . . . sous réserves des ressources et de la situation familiale.

Chaque situation est étudiée et des justificatifs sont demandés.

Secours Catholique : 7 Rue Lamennais - Téléphone 02 96 20 25 23

Permanences le mercredi matin de 10 h 00 à 12 h 00

Secours Populaire : 20 Avenue Laënnec - Téléphone 02 96 22 47 68

Permanences le mardi de 14 h 00 à 17 h 00

Catastrophe sanitaire à nulle autre pareille

Oubliés les sorties, le printanier soleil

Nostalgie des jours déjà anciens entre amis.

Faire face à ce fléau sournois qui nous épie

Invisible virus cependant bien présent.

Ne pas pleurer même si nul n'est à l'abri

Entraide et solidarité à chaque instant

Merci à tous les bénévoles, tous les soignants

Espérance d'un monde meilleur, plus fraternel

Naissance d'une vie nouvelle

Tous ensemble et tous unis contre la maladie.

Michelle

ÇA S'EST PASSÉ À LANLOUP

14 Mai - Réinstallation des cloches



qui attendaient sagement à l'intérieur de l'église depuis le 19 février



Conditions difficiles et périlleuses
Grue de 40 tonnes



Les cloches peuvent à nouveau sonner à toute volée lors des célébrations et chaque jour à 12 h 00 et 19 h 00 pour l'Angélus.



Journal Communal de Lanloup

Directeur de la publication: Yannick Le Bars

Rédaction : Commission Communication

Mise en page/impression : Commission Communication/Mairie

Distribution : équipe municipale

Dépôt légal : à parution 250 exemplaires